
Le comité recommande aussi qu'en sus du nombre ordinaire d'exemplaires requis pour distribution, 7,000 exemplaires du rapport du comité d'Agriculture soient imprimés pour être distribués parmi les membres du Sénat et de la Chambre des Communes.

Il recommande, en outre, que 500 exemplaires de la preuve faite par chacun des membres du personnel de la Ferme Centrale devant le comité d'Agriculture et de Colonisation durant la présente session, soient imprimés séparément pour l'usage des membres de ce personnel.

Le comité recommande aussi que vu qu'il n'y aura plus de réunion du comité pendant la présente session, son président soit autorisé à ordonner l'impression, ou autrement, d'aucunes des réponses qui pourront être soumises dans chaque Chambre et de statuer, en général, sur toutes autres matières qui sont du ressort de ce comité.

ROBT. READ,
Président pour le Sénat.